

Fiche 2

2.-Ressources humaines santé et cohésion sociale

2.1.-Psychologue du travail

Définition synthétique

Conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers des démarches prenant en compte la vie psychique des agents, le fonctionnement des groupes et leur interaction avec l'organisation afin de promouvoir l'autonomie et le bien-être de la personne.

Activités principales

- Accueillir, prendre en charge et accompagner les agents
- Fournir un soutien psychologique à des personnes ou des groupes
- Identifier, recenser les besoins et les attentes des agents, spécifiques au domaine d'activité
- Réaliser des entretiens individuels et des bilans psychologiques
- Réaliser des études, de recherches et de travaux dans son domaine

Fiche 2

2.-Ressources humaines santé et cohésion sociale

2.2.-Médecin de prévention

Définition synthétique

Définit et met en œuvre une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur activité professionnelle.

Activités principales

- Définir la politique de surveillance médicale des agents de son unité
- Participer, avec rôle consultatif, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et présenter un bilan annuel
- Émettre des avis pour le comité médical (CLM, CLD, réintégration...) et la commission de réforme (accident de service, maladie professionnelle...)

Fiche 2

2.-Ressources humaines santé et cohésion sociale

2.3.-Kinésithérapeute

Définition synthétique

Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins. Mettre en œuvre des actes et techniques de soins de rééducation de façon manuelle ou instrumentale dans un but thérapeutique ou non pour favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion de l'handicap.

Activités principales

- Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- Etudes et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation
- Examen, recueil de données, d'informations et diagnostic nécessaire à l'intervention du kinésithérapeute
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Interventions et soins en kinésithérapie